

N° CG 2007/I-1°/05
Séance du 15 DEC. 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 DEC. 2006

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
DECISION MODIFICATIVE N°3 2006

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU les articles L 3212-1, L 3311-1, L 3312-1, L 3312-2 et L 3312-3 du C.G.C.T. relatifs au budget du Département,
- VU les articles L 3321-1 et L 3321-2 du C.G.C.T. relatifs aux dépenses obligatoires du Département,
- VU l'article L 3322-1 du C.G.C.T. relatif aux dépenses imprévues,
- VU la délibération n° 2006/V-1e/22 du 20 octobre 2006 relative aux orientations budgétaires 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission des Finances en date du 28 novembre 2006,
- VU l'avis des Commissions Réunies en date du 12 décembre 2006

APRES EN AVOIR DELIBERE

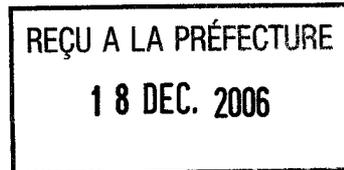
- Décide d'approuver les virements budgétaires effectués dans le cadre de la DM3 2006.

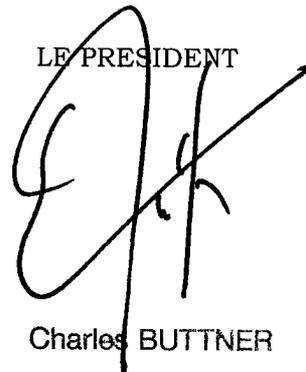
Section d'investissement :

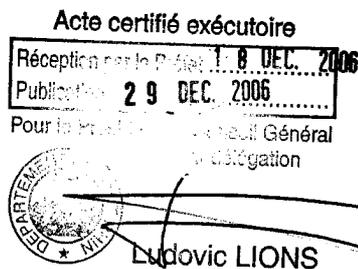
- Chapitre 20 Immobilisations incorporelles : - 145 000 €
- Chapitre 204 Subventions d'équipement versées : - 224 000 €
- Chapitre 23 Immobilisations en cours - 100 000 €
- Chapitre 45 Opérations pour compte de tiers : + 469 000 €

Section de fonctionnement :

- Chapitre 011 Charges à caractère général : - 271 969.17
- Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés + 276 969.17
- Chapitre 016 Allocation Personnalisée d'Autonomie : + 56 000 €
- Chapitre 65 Autres charges de gestion : - 56 000 €
- Chapitre 66 Charges financières : - 10 000 €
- Chapitre 67 Charges exceptionnelles : + 5 000 €



LE PRESIDENT

Charles BUTTNER



Adopté
.....voix contre
.....abstentions